

Commune de VILLEMÉR
Compte-rendu du Conseil municipal
Séance du 6 février 2025

Date de convocation : 30 janvier 2025	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 30 janvier 2025	Présents : 11
	Votants : 12

Présents : Mmes et MM

Catherine ANSELME, Gwladys ANSELME, Franck BEAUFRETON, Freddy BODIN, Florence BODIN, Éric DESHAYES, Geoffrey DESPLATS, Daniel HERMANS, Franck PÉTOT, Martine SAINTEMARIE, Marc VITRY.

Absents excusés : Xavier HENRY (pouvoir à Geoffrey DESPLATS) ; M. Gilles BENEY.

Secrétaire de séance : M. Franck PETOT

La séance est ouverte à 20 H 40 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Franck PETOT est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du 17 décembre 2024 :

Florence BODIN apporte les remarques suivantes :

- Point n° 13 : Modification de la liste des membres du SIRP –

« dommage que le maire ne fasse plus parti des membres du SIRP » a précisé cette dernière.

- Point n° 14 : Mise à l'honneur des étudiants de Villemer –

Florence BODIN souligne le fait que la tournure n'est pas explicite de ce fait le Maire propose pour la compréhension de toutes et tous : « qu'on n'annule pas cette délibération car en effet mais il proposait d'annuler la délibération et après débat puis le vote, 8 conseillers sont CONTRE donc de ce fait nous maintenons la mise à l'honneur des étudiants ».

- Questions diverses :

Elle précise qu'il y a une faute de frappe dans la phrase : « les ATSEM formées à la petite enfance et non petite enfant »,

- Et aussi qu'elle avait fait la demande « qu'un agrandissement en dur soit pris en compte ou notifié, chiffré pour l'école ».

1 – DESIGNATION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SIDEAU

Dans le cadre du transfert de compétence pour la production et la distribution de l'eau au Syndicat des EAU de MSL, Le SIDEAU à compter du 1^{er} janvier 2025, il convient de nommer des délégués appelés à siéger au SIDEAU comme suit :

- Pour la compétence « Production »
 - Un délégué titulaire,
 - Un délégué suppléant,

- Pour la compétence « Distribution »
 - Un délégué titulaire,
 - Un délégué suppléant.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- NOMMER Monsieur Eric DESHAYES délégué suppléant pour chacune des compétences, Monsieur Franck BEAUFRETON délégué titulaire pour chacune des compétences.

Vote à l'unanimité.

2 – ADHESION AU SDESM DE LA COMMUNE DE SAINT-SOUPPLETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-18 relatifs à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n° 5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de SAINT-SOUPPLETS du 24 juin 2024 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

Considérant que la commune de SAINT-SOUPPLETS est représentée au sein du SDESM par le syndicat mixte intercommunal d'énergie en réseau du canton de CLAYE-SOUILLY en représentation substitution pour l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité ;

Considérant que la commune de SAINT-SOUPPLETS souhaite adhérer directement au SDESM pour la compétence installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour voitures électriques ;

Considérant que la commune de SAINT-SOUPPLETS ne dispose pas d'équipement ou de contrat à transférer au titre de cette compétence ;

Considérant que le SDESM exploite des infrastructures de recharges pour véhicules électriques dans certaines de ses communes adhérentes qui lui ont transféré cette compétence ;

Le Maire propose à l'assemblée de :

- APPROUVER l'adhésion de la commune de SAINT-SOUPPLETS pour la compétence installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

Vote à l'unanimité.

3 – VENTE D'UN TERRAIN A LA CCMSL POUR L'EXTENSION DE L'ESPACE DES HABITANTS EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN ALSH

Dans le cadre de l'extension de l'Espace des Habitants par la CCMSL (Communauté de Communes Moret Seine et Loing) en vue d'installer un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), la commune cède à la CCMSL un terrain qui sera vendu au prix du domaine.

Ce terrain se situe sur la parcelle ZK 0052 d'une superficie de 33 014 m² qui sera divisée pour l'acquisition d'une partie seulement.

Tous frais se rattachant à l'acquisition de ce terrain par la CCMSL, y compris les frais de bornage et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire propose à l'assemblée de :

- APPROUVER la cession d'une partie de la parcelle ZK 0052 à la Communauté de Communes MORET-SEINE-ET-LOING.

Adopter à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES

Geoffrey DESPLATS informe que la réunion avec la Direction Départementale des Territoires (DDT) a eu lieu suite à plusieurs demandes d'évolution du PLU par des sociétés, dont la Maison GATTI, le Gîte du GALLOIS et de la SCI Rêves de ferme.

Nous avons eu un retour positif pour certains points, mais il faut savoir que si on touche au PLU, il faudra se renseigner du coût d'une part mais aussi des démarches précises à faire d'autre part et quand on aura les retours de ces éléments, nous devons nous positionner.

Eric DESHAYES demande la fréquence pour la révision d'un PLU, Geoffrey DESPLATS lui répond que c'est environ tous les 18 ans en moyenne.

Marc VITRY demande si on peut cibler les zones, le Maire lui répond que oui, sinon c'est une révision complète à 35 000 € ou 40 000 €. Pour l'instant ce sont 3 projets qui sont portés à connaissance aux services de l'état. Marc VITRY demande si cela concerne des entreprises et combien cela va coûter sur chaque projet.

Le Maire indique que l'on serait sur une révision du PLU, on ne sait pas encore de quel ordre et s'il s'agira de modification de zonage ou autre. Florence BODIN demande combien de temps cela va prendre.

Geoffrey DESPLATS indique qu'il faudra une année si on veut que ce soit bouclé et qu'il faut le faire avant les prochaines élections municipales.

Geoffrey DESPLATS informe que le nouveau bâtiment des services technique sera monté en avril.

Freddy BODIN revient sur le PLU disant qu'il est très mal à l'aise car un des dossiers est à lui, il veut partager sa tristesse d'avoir un projet bloqué en ce moment, validé en 2019. J'ai moi-même voté le nouveau PLU dans lequel 2 points me semblent incohérents et qu'au final ma parcelle est passée de A à Ab et c'est la parcelle où l'on veut construire notre centre équestre.

Pour que la DDT travaille, il faut, selon lui, un recensement précis alors qu'il ne l'est pas, et que la ferme c'est pour faire un projet de gîtes et l'amalgame fait qu'on n'a pas été écoutés. De plus notre projet équestre ne passe pas dans 400 m², ni dans le règlement, ce qui l'attriste.

Le Maire Franck BEAUFRETON réponds qu'il entend ce que dit Freddy BODIN, mais qu'en décembre 2019 ils avaient obtenu un permis de construire (PC) pour leur centre équestre, avec une validité de 3 ans et aussi la possibilité de prolonger de 2 fois celui-ci de 1 ans, ce qui le portait jusqu'à décembre 2024. Le fait est que la révision du PLU est intervenue par la suite avec tous les différents points à traiter sur l'ensemble du territoire et comme ce permis était accordé, la nouvelle classification permettait de faire une construction supplémentaire de 400 m² sur le projet initial. Il avait donc la possibilité de faire son projet équestre, et le Maire demande à Freddy BODIN si ce qu'il vient de dire n'est pas exact ?

Freddy BODIN indique que ça ne l'intéressait pas de faire le même projet.

Le Maire précise qu'il pouvait alors modifier sa demande de PC.

Florence BODIN intervient en disant que rien ne liait les 2 projets, ce n'est pas la même chose, nous avons fait des erreurs mais cette phrase n'a rien à voir avec la ferme, nous avons fait le changement pour faire un gîte.

Geoffrey DESPLATS précise qu'ils ne sont pas agriculteurs et que c'est une des problématiques pour ce projet de centre équestre.

Freddy BODIN dit qu'il faudrait qu'il démissionne et attaquer la DDT.

Eric DESHAYES lui précise qu'il peut tout à fait demander un rendez-vous à la DDT.

Le Maire rappelle que la DDT a été interrogée aussi sur 2 autres projets.

De plus, Le Maire précise que lorsque ce point, qui concerne l'évolution du PLU en adéquation avec le projet de Monsieur et Madame BODIN Freddy sera à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal, ces derniers ne pourront pas participer ni aux débats, ni aux votes.

Marc VITRY demande s'ils ne pouvaient pas le faire parce que leur projet a évolué ou si le projet est le même et que c'est l'évolution du PLU qui ne peut plus accepter le permis de construire initial.

La réponse donnée par Freddy BODIN étant que ce n'est plus le projet initial qui a été déposé à nouveau. Ce qu'on prévoit de faire n'est pas que de l'équitation et le zonage doit revenir en A.

Le Maire indique que ce n'est pas aussi simple que cela, et ce sera la même chose pour le dossier de l'entreprise GATTI et pour le gîte du GALLOIS. Il indique également qu'il ne s'oppose pas à ce que M. et Mme BODIN fassent une requête auprès de la DDT.

Le Maire attire l'attention sur le fait que s'ils effectuent une requête, cela doit être fait rapidement afin d'avoir tous les éléments dans les meilleurs délais à transmettre au bureau d'étude pour chiffrer la modification du PLU.

Daniel HERMANS intervient sur les travaux du parc de REBOURS qui n'avancent pas et demande si cela est en lien avec la vente de la grange qui n'a pas été réalisée.

Le Maire lui répond précisant que la 1^{ère} partie pour la rénovation du kiosque a été commandée, que nous avons le 1^{er} crédit participatif à terminer avant d'entamer cette seconde partie.

Daniel HERMANS indique que la réunion « Raconte-moi mon village » et précise que le projet démarre bien, ce que confirme Florence et Freddy BODIN.

Marc VITRY rappelle que comme à chaque début d'année il faudra faire une commission travaux. A retenir que globalement ce que l'on fera ce sont d'abord les actions en cours validées (commencées ou commandées), comme par exemple le local du CSLV. Il y a aussi les travaux que l'on fera car nous avons un chiffrage et une notification de subvention telle que les amendes de police sur la D148. Pour les autres, des décisions devront être prises sur les projets chiffrés, comme par exemple pour le City Parc ou encore les travaux de l'école.

Le Maire indique qu'il y a aura à prendre en considération un plan pluriannuel pour la réfection de la voirie sur l'ensemble du territoire.

Marc VITRY informe que la Communauté de Communes a repris le terme de club house pour notre local prévu lors de l'extension de la l'espace des habitants et que l'architecte est choisi.

Le maire évoque le choix de l'architecte et précise que l'on peut revenir dessus, l'enveloppe actuelle est de 220 000 € environ. Il serait souhaitable de voir avec un autre architecte pour avoir un projet éventuellement différent qui permettrait de réduire les coûts a priori de 40 %.

Marc VITRY indique que le prix était plus bas mais qu'il fallait faire les 2 projets en même temps, alors que le nôtre est à part.

Le Maire dit que l'on peut faire appel au même architecte pour certaines des missions communes mais néanmoins, il faut consulter un autre architecte pour notre projet avec un bâtiment plus « simple ».

Catherine ANSELME souhaite que l'on garde impérativement les équipements minimums nécessaire au bon fonctionnement.

Le Maire annonce qu'il est d'accord avec Catherine ANSELME mais que pour réduire le coût, le projet doit être allégé. Il demande à Marc VITRY de prendre attache avec un nouvel architecte.

Freddy BODIN demande à Marc VITRY de résumer les 2 fonctions différentes des bâtiments à construire car il veut comprendre les 2 fonctions.

Marc VITRY précise que le projet retenu par la Communauté de Communes est un ALSH et que le nôtre est la maison des associations. Ces 2 projets seront distincts compte tenu des différentes contraintes liées à la partie financière (subvention, budget...).

Eric DESHAYES informe que la déchetterie sera prochainement fermée et le service basculé sur une autre déchetterie.

A partir du mois de mars, les jours de collecte vont changer, si toutes les bennes ont été distribuées. Nous sommes bien placés en biodéchets, le point d'apport volontaire marche très bien.

Freddy BODIN a participé à l'assemblée du Comité des Sports et Loisirs de VILLEMER le week-end dernier, le bureau est reconduit. Les utilisateurs se plaignent qu'il fasse trop chaud dans la salle polyvalente.

Le Maire indique que cela est normal sachant que le chauffage est nouvellement équipé d'un boîtier de régulation avec automate programmable, et qu'il faut affiner les réglages. De plus sur la puissance

il y a un relais qui laissait fonctionner les 2/3 des rampes de chauffage enclenchées et chauffaient alors que la commande était en position « arrêt ». Le nécessaire a été fait afin de remédier au désordre.

Sur l'aspect des week-ends, le Maire doit rencontrer la Présidente du CSLV afin de rédiger une convention spécifique sur l'occupation de la salle en semaine et les week-ends.
De plus, le Maire précise que les différentes sections doivent être solidaires entre elles, car quand on donne une subvention et les 12 week-ends d'occupation en plus de la mise à disposition en semaine de la salle polyvalente, c'est pour toutes les sections, il faut que ce soit plus transparent pour tout le monde.

Freddy BODIN indique on arrête la date du 26 mars à 18 h en mairie pour la réunion d'information au Conseil Municipal par le SDESM pour les ENR. 3 ou 4 personnes dont le Directeur Général du SDESM seront présents, également un agent nouvellement recruté sur le projet nouvelles énergies dans les communes et un expert avec la Direction du pôle énergie pour nous expliquer ce qu'ils font dans d'autres commune et l'étude qu'ils proposent. Cela ne nous engage à rien.

Le Maire rappelle que sur la base de l'étude proposée initialement, il conviendra de trouver la meilleure solution sur le point financier et technique par rapport aux besoins, le problème étant qu'ils sont restés sur la géothermie par rapport aux subventions.

Florence BODIN demande si une des armoires froides de la grande salle est à changer ?

Le Maire indique qu'une entreprise passe la semaine prochaine pour voir ce qu'il faut faire avec le régulateur.

Florence BODIN informe que pour des besoins de compléter certains points, il a été convenu de reporter le conseil du SIRP du 13/2 au 13/03/2025 à 18 h 30 à NONVILLE, pour le vote du budget. Le montant de la participation 2025 pour VILLEMÉR est de 72 194,78 €.

Le Maire demande qu'en est-il de l'agent du SIRP qui a eu un accident ?

Florence BODIN répond que cela est résorbé, et qu'il n'y a pas eu de suites.

Gwladys ANSELME a aussi participé à la réunion « Raconte-moi mon village » et dit que c'était vraiment sympathique. La réunion communication CCMSL est fixée la semaine prochaine, le format change et on va voir ce que cela donne à l'Espace Des Habitants.

Catherine ANSELME remercie ceux qui sont venus nous aider le jour des vœux, on est 13 dans le conseil, on aurait pu avoir un peu plus d'aide, on a fini à 4.

Eric DESHAYES informe que « la forêt belle » aura lieu les 22 et 23 mars et demande si la commune veut participer ? La réponse est non.

Catherine ANSELME précise qu'il y a « le tour de REBOURS » bien sale et qu'il serait bon de le nettoyer.

Le Maire informe que :

- les dates suivantes sont fixées pour les commissions :
 - Vendredi 14 mars avant le CM à 19 h 00 commission travaux ;
 - Mercredi 26 mars à 20 h 00 pour la commission finances.
- l'augmentation des primes d'assurances pour 2025 est de de 9,21 % contre presque 30 % pour d'autres collectivités, certaines communes ont décidé de ne plus s'assurer, ils sont leur propre assureur.
- la réparation des chaudières va coûter 9 329 € à la commune : 4 487 € pour l'école et 4 442 € pour la mairie. Nous mettons fin au contrat CRAM/SDESM car nous avons un problème contractuel sur le CRAM, aucun retour sur les travaux effectués, on ne sait pas ce qu'ils font. Nous avons rappelé l'ancienne entreprise suite à un problème de chauffage. Cette dernière a constaté qu'il n'y avait pas eu de ramonage depuis 2 ans. De plus, nous avons reçu un courrier du SDESM qui arrête

le marché avec la CRAM. On avait fait le choix de ne pas continuer avec la CRAM avant la réception du courrier du SDESM.

Porté à connaissance :

- la commune fait l'acquisition d'un terrain pour la DECI pour un montant de 2 000 €,
- un agent administratif a fait sa demande de mutation au 10 février 2025 ainsi qu'une démarche auprès du Centre De Gestion 77 pour une demande de prise en charge en congé longue maladie. La collectivité ne s'opposera pas à la mutation à la mairie de DORMELLES de cet agent avec effet au 10 février 2025. Une fois l'arrêté de mutation reçu, nous rédigerons l'arrêté de radiation des effectifs et transmettrons son dossier à la collectivité d'accueil.

Le Maire réprecise que, concernant les travaux, il conviendra de mettre en place un plan pluriannuel pour la rénovation des routes, en définissant une enveloppe et ce par quoi on commence, le point à temps ne suffit plus.

Freddy BODIN ajoute que le dossier du City Parc avance pas à pas. Nous avons besoin de trouver un financement supplémentaire d'environ 20 000 €, voire avec le FER ou une enveloppe de la Communauté de Communes qui participe à titre exceptionnel sur des projets sportifs. Concernant la subvention obtenue par la région, il faudra s'assurer du délai de réalisation des travaux pour ne pas en perdre le bénéfice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 24


Fait à Villemer, le 6 février 2025

Secrétaire de séance,
Franck PETOT

Les membres



M. Le Maire,
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELME	Gwladys ANSELME	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY (absent excusé)	Florence BODIN
Freddy BODIN	Éric DESHAYES	Geoffrey DESPLATS	Xavier HENRY (pouvoir G. DESPLATS)	Daniel HERMANS
Franck PETOT	Martine SAINTEMARIE	Marc VITRY		